



Que puis je faire apres prescription?

Par **natiromi**, le **21/02/2011** à **21:33**

Bonjour, ma mere a ete abuser sexuellement par son frere dans son enfance pendant 10ans, elle A 45ans il y a prescription hors elle n a reveler ceci ke l an dernier, elle subi une grosse depression depuis des annees mais incomprehensible jusqu'a maintenant, je vois bien qu'elle souffre elle est suivi par un psy est sous anti depresseur depuis plus de 10ans, rnelle veut qu'il paye pour ce kil a fait, apres avoir ecrit des lettres a toutes la famille, elle voudrait qu'il subisse comme elle subit! rny a t il un recours judiciaire meme apres prescription? rnJ ai entendu parler que l agresseur pouvait payer une pension tous les mois a la victime, du moment ou il a avouer sur une lettre ce qu'il avait fait, est ce vrai? rnquelle solution pouvez vous me donner? rnmerci

Par **mimi493**, le **21/02/2011** à **22:05**

[citation]Que puis je faire apres prescription?[/citation] rnrien